

## LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L 613-1 et D612-33 à D612-36-4
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016, modifié, relatif au diplôme national de master ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Lettres, Langues, Sciences Humaines ;

## DECIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 7 du master mention Langues Etrangères Appliquées, parcours Langues, Affaires et Commerce International** au titre de l'année universitaire 2024/2025, est constitué comme suit :

**Président du jury :**

- **Mme Elodie GALLET**

**Vice-Président du jury :**

- Isabelle NOEL

**Membres du jury :**

- M. Eric TABUTEAU
- Magali GINESTA-MUNOZ
- Fabien DURRINGER

**Maîtresse de Conférences**

Professeure agrégée (PRAG)

Professeur des Universités

Professeure certifiée (PRCE)

Professeur agrégé (PRAG)

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 15 novembre 2024

  
Eric BLOND

## LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L 613-1 et D612-33 à D612-36-4
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016, modifié, relatif au diplôme national de master ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Lettres, Langues, Sciences Humaines ;

## DECIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 8 du master mention Langues Etrangères Appliquées, parcours Langues, Affaires et Commerce International** au titre de l'année universitaire 2024/2025, est constitué comme suit :

**Président du jury :**

- **Mme Elodie GALLET**

**Vice-Président du jury :**

- Isabelle NOEL

**Membres du jury :**

- M. Eric TABUTEAU
- Magali GINESTA-MUNOZ
- Fabien DURRINGER

**Maîtresse de Conférences**

Professeure agrégée (PRAG)

Professeur des Universités

Professeure certifiée (PRCE)

Professeur agrégé (PRAG)

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 15 novembre 2024

  
Eric BLOND

## LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L 613-1 et D612-33 à D612-36-4
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016, modifié, relatif au diplôme national de master ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Lettres, Langues, Sciences Humaines ;

## DECIDE

Article 1 :

Le jury d'année et du diplôme de Maîtrise **du master mention Langues Etrangères Appliquées, parcours Langues, Affaires et Commerce International** au titre de l'année universitaire 2024/2025, est constitué comme suit :

**Président du jury :**

- **Mme Elodie GALLET**

**Vice-Président du jury :**

- Isabelle NOEL

**Membres du jury :**

- M. Eric TABUTEAU
- Magali GINESTA-MUNOZ
- Fabien DURRINGER

**Maîtresse de Conférences**

Professeure agrégée (PRAG)

Professeur des Universités

Professeure certifiée (PRCE)

Professeur agrégé (PRAG)

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 15 novembre 2024

  
Eric BLOND

## LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L 613-1 et D612-33 à D612-36-4
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016, modifié, relatif au diplôme national de master ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Lettres, Langues, Sciences Humaines ;

## DECIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 9 du master mention Langues Etrangères Appliquées, parcours Langues, Affaires et Commerce International** au titre de l'année universitaire 2024/2025, est constitué comme suit :

**Président du jury :**

- **Mme Elodie GALLET**

**Vice-Président du jury :**

- Isabelle NOEL

**Membres du jury :**

- M. Eric TABUTEAU

- Magali GINESTA-MUNOZ

- Fabien DURRINGER

**Maîtresse de Conférences**

Professeure agrégée (PRAG)

Professeur des Universités

Professeure certifiée (PRCE)

Professeur agrégé (PRAG)

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 15 novembre 2024

  
Eric BLOND

## LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L 613-1 et D612-33 à D612-36-4
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016, modifié, relatif au diplôme national de master ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Lettres, Langues, Sciences Humaines ;

### DECIDE

Article 1 :

Le jury du semestre 10 du master mention Langues Etrangères Appliquées, parcours Langues, Affaires et Commerce International au titre de l'année universitaire 2024/2025, est constitué comme suit :

**Président du jury :**

- Mme Elodie GALLET

**Vice-Président du jury :**

- Isabelle NOEL

**Membres du jury :**

- M. Eric TABUTEAU
- Magali GINESTA-MUNOZ
- Fabien DURRINGER

**Maîtresse de Conférences**

Professeure agrégée (PRAG)

Professeur des Universités

Professeure certifiée (PRCE)

Professeur agrégé (PRAG)

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 15 novembre 2024

  
Eric BLOND

## LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L 613-1 et D612-33 à D612-36-4
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016, modifié, relatif au diplôme national de master ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Lettres, Langues, Sciences Humaines ;

### DECIDE

Article 1 :

Le jury du diplôme du **master mention Langues Etrangères Appliquées, parcours Langues, Affaires et Commerce International** au titre de l'année universitaire 2024/2025, est constitué comme suit :

**Président du jury :**

- Mme Elodie GALLET

**Vice-Président du jury :**

- Isabelle NOEL

**Membres du jury :**

- M. Eric TABUTEAU
- Magali GINESTA-MUNOZ
- Fabien DURRINGER

**Maîtresse de Conférences**

Professeure agrégée (PRAG)

Professeur des Universités

Professeure certifiée (PRCE)

Professeur agrégé (PRAG)

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Article 3 :

Le conseil de perfectionnement du **master mention Langues Etrangères Appliquées, parcours Langues, Affaires et Commerce International** est constitué comme suit :

<b>NOM Prénom</b>	<b>Statut</b>
- Mme Elodie GALLET	Responsable du Master LEA, Maître de conférences
- M. Éric TABUTEAU	Professeur des universités
- Mme Karin FISCHER	Professeur des universités
- Mme Isabelle RABAUD	Professeur des universités
- Mme Karine CONSTANT	Maître de conférences
- Mme Claire DECOBERT	Maître de conférences
- Mme Anne DELOUIS	Maître de conférences
- Mme Sylvie FOURNIÉ-CHABOCHE	Maître de conférences

- Mme Aline HENNINGER Maître de conférences
- Mme Françoise LE QUERE Maître de conférences
- Mme Akiko TAKEMURA Maître de conférences
- M. Sebastian TÜRK Maître de conférences
- M. Fabien DURRINGER Professeur agrégé (PRAG)
- Mme Chloé LACOSTE Professeure agrégée (PRAG)
- Mme Alice MICHEL Professeure agrégée (PRAG)
- Mme Isabelle NOËL Professeure agrégée (PRAG)
- Mme Magali GINESTA-MUNOZ Professeure certifiée (PRCE)
- M. Jean-François CANAKIS Vacataire chargé d'enseignement, avocat
- M. Olivier HEGUIN DE GUERLE Vacataire chargé d'enseignement, avocat
- M. Stéphane MUNOS Vacataire chargé d'enseignement, conseiller international, Team centre export Centre-Val de Loire
  
- Mme Sabrina MILLET BIATSS, Gestionnaire Scolarité des Masters
- M. Malikeddine FADLI BIATSS, Gestionnaire Bureau des stages
- Mme Virginie FROMENT Chargée d'apprentissage, CFA des Universités Centre-Val de Loire
- Mme Leina BENNEJMI Représentante étudiants M1 LACI - Formation initiale et continue
- Mme Elsamarine VITRAC Représentante étudiants M1 LACI - Formation initiale et continue
- Mme Billie CHANTHAVY Représentante étudiants M1 LAMI - Formation initiale
- Mme Mouna HAMMOUS Représentante étudiants M1 LAMI - Formation initiale
- Mme Léa JAMARDO Représentante étudiants M2 LACI - Formation initiale et continue
- Mme Inès AKHOUFATI Représentante étudiants M2 LACI - Formation initiale et continue
- Mme Dania CARVALHO Représentante étudiants M2 LACI - Formation en apprentissage
- Mme Pauline GOUSSAY Représentante étudiants M2 LACI - Formation en apprentissage
- M. Evan GUYNOISEAU Représentant étudiant (suppléant) M2 LACI - Formation en apprentissage
- M. Jami LECLERC Représentant étudiant (suppléant) M2 LACI - Formation en apprentissage
- Mme Leticia DOS SANTOS CERQUEIRA Représentante étudiants M2 LAMI – Formation initiale
- Mme Monique COOPER Représentante étudiants (suppléante) M2 LAMI – Formation initiale

Fait à Orléans, le 15 novembre 2024



Eric BLOND